



LITIGE SUITE VENTE VEHICULE

Par **PESYLE**, le **09/10/2009** à **16:40**

J AI VENDU MON VEHICULE UN ESPACE 4 IL A 2 MOIS. CONTROL TECHNIQUE VIERGE.

APRES 3 000 KMS L ACHETEUR ME CONTACT EN ME SIGNALANT QUE LE MOTEUR AVAIT CASSE. IL ME DEMANDE D ANNULER LA VENTE OU DES PRENDRE EN CHARGE LES FRAIS.

JE RECOIS CE JOUR UN COURRIER DE SON AVOCAT.

QUE DOIS JE FAIRE

MERCI

Par **001**, le **09/10/2009** à **17:52**

bonjour

avant de determiner s'il s'agit d'un vice caché, votre acheteur doit procéder a une expertise.

Par **baylebesson**, le **16/10/2009** à **11:03**

bonjour

surtout ne rien faire pour le moment. il faut en effet une expertise pour déterminer la cause du problème . seule cette expertise pourra dire si c'est un vice caché ou non.

si l'acheteur fait appel à un expert amiable il faut que vous soyez représenté de votre côté , car l'expert amiable sera payé par l'acheteur et aura plus tendance à aller dans son sens .

salutations

www.baylebesson.com